

"dumping", débarrassé de tout verbiage surrogatoire et des distinctions oiseuses, d'ordre légal ou technique, dont on cherche à le revêtir? Si les deux cent quarante-quatre autres membres et moi-même nous tenions sur une frontière imaginaire entre notre pays et les Etats-Unis, et si nous voyions un objet que nous aimerions bien à posséder et que nous pourrions obtenir à bien meilleur compte que dans nos propres villes, y a-t-il un seul d'entre nous qui ne chercherait pas à l'avoir? Mais ce Gouvernement, plus précisément le premier ministre et le ministre du Revenu national, nous signifient: "Vous ne l'aurez pas. Nous allons augmenter le tarif et décréter des règlements qui vous empêcheront d'importer ces objets sans payer un prix exorbitant". Pourquoi cela? Parce qu'ils n'ont qu'un programme: faire en sorte que le Canada se suffise à lui-même. Comme l'a dit le très honorable premier ministre lorsqu'il saisit la Chambre de ses propositions tarifaires au mois de septembre, dans la mesure du possible les besoins de nos dix millions de Canadiens doivent être comblés par la production canadienne. Non seulement a-t-il dit ces paroles alors; mais au moment où il nous a appris que la conférence impériale n'allait pas se réunir à Ottawa cette année, il a affirmé de nouveau que ses convictions n'avaient pas varié d'un iota. Lorsque nous savons qu'il en est ainsi, à quoi sert à nos honorables amis le ministre du Commerce (M. Stevens), et au secrétaire d'Etat (M. Cahan) de nous dire que le Gouvernement actuel désire encourager le commerce avec tous les pays du monde. D'après les déclarations du premier ministre faites dans cette Chambre et à la conférence impériale à Londres, l'an dernier, le Gouvernement est prêt à encourager le commerce seulement des produits que l'on ne peut pas fabriquer au pays.

Après de telles déclarations de la part du Gouvernement, en dépit de toutes les belles paroles du premier ministre qui prétend que les membres de cette commission seront d'une telle supériorité que la politique douanière du Gouvernement ne les empêchera pas de faire leur devoir, croyez-vous que le premier ministre nommera membre de cette commission quelqu'un qui ne reflétera pas fidèlement ses opinions sur le tarif. Par l'entremise de cet organisme il cherche à imposer au pays une commission de trois membres pendant dix ans, —une commission qui, comme je l'ai déjà dit, reflétera ses opinions sur le tarif. Lorsqu'il a relevé le tarif non seulement de 10 et 20 p. 100, mais de 50, 100, 200 et même de 300 p. 100 dans certains cas, croyez-vous qu'il ne nommera pas une commission qui sera entièrement de son avis sur les questions tarifaires?

De plus, je désapprouve, monsieur l'Orateur, cette disposition du bill qui porte que les délibérations de cette commission se feront surtout à huis clos et cette autre disposition qui rend passible d'emprisonnement et d'une forte amende toute personne appelée à témoigner devant elle qui rapporte ce qui se passe au cours de ces séances. Ces dispositions ne disent rien qui vaille aux gens sensés du Canada, et je suis certain que les électeurs de mon comté ne les approuvent pas. Je pose la question suivante aux honorables députés qui siègent du côté du Gouvernement: Que direz-vous à vos électeurs lorsque vous retournerez chez vous, si on adopte ce bill du tarif. Leur direz-vous qu'au cours des dix prochaines années nous aurons une commission dont le président touchera \$12,000 par année et chacun des deux autres membres, \$10,000 par année, une commission qui coûtera de 40 à 50 mille piastres au pays tous les ans? Direz-vous à vos électeurs des comtés ruraux que vous avez contribué à l'établissement de cette commission? Monsieur l'Orateur, à mon retour chez moi je profiterai de toutes les occasions pour dire ce que ce Gouvernement veut faire. Je sais que j'interprète fidèlement l'opinion des habitants de la campagne lorsque je dis qu'ils sont fatigués de la création de ces nouvelles charges grassement rétribuées, comme celles-ci.

Puis lorsque ces commissaires prendront leur retraite ils auront droit à une pension annuelle de \$8,000. Où trouvez-vous des pensions pour les fermiers laborieux de ce pays; les hommes et les femmes qui peinent si fort? Nous parlons de la journée de huit heures, mais nos fermiers commencent leur travail de bonne heure le matin et le terminent tard le soir, et il en est ainsi tous les jours de l'année. Ils ne touchent pas de pension; ils sont chanceux en effet si, lorsqu'ils ne sont plus capables de travailler, ils ont assez de biens pour vivre paisiblement leurs dernières années.

Monsieur l'Orateur, je dois vous dire que cette commission du tarif ne me dit pas grand-chose. Quel a été le résultat de la création de ces commissions tarifaires dans les autres pays? Permettez-moi de vous citer quelques opinions exprimées par des protectionnistes éminents au sujet de la commission du tarif aux Etats-Unis. Il y a environ deux ans j'ai fait une étude de cette question et j'ai inséré le résultat de mes observations au harsard. J'en suis venu à la conclusion qu'on établit des commissions tarifaires pour permettre aux manufacturiers d'exploiter le plus possible les consommateurs. Par exemple, la commission du tarif des Etats-Unis a fait une enquête sur le